



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

Service des ressources humaines  
Sous-direction du pilotage et de la stratégie  
Bureau du recrutement, des concours, des métiers et  
de l'évolution professionnelle  
Secteur concours et formation préparation concours

**RAPPORT DE JURY  
RELATIF AUX RECRUTEMENTS  
POUR L'ACCÈS AU CORPS  
DES ARCHITECTES ET URBANISTES DE L'ÉTAT**

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE  
ET EXAMEN PROFESSIONNEL**

**SESSION 2023**

## Membres du jury

---

### Président :

**Monsieur Serge BRENTRUP**, inspecteur général de l'administration et du développement durable, conseil général de l'environnement et du développement durable, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires.

### Vice-président :

**Monsieur Pascal MIGNEREY**, architecte et urbaniste général de l'État, chef de la délégation à l'inspection, à la recherche et à l'innovation, direction générale des patrimoines et de l'architecture, ministère de la culture.

### Pour représenter le ministère de la culture :

**Monsieur Frédéric AUBANTON**, architecte et urbaniste général de l'État, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Bouches-du-Rhône, direction régionale des affaires culturelles Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Madame Hélène SCHMIDGEN-BENAUT**, architecte et urbaniste générale de l'État, chargée de mission transition écologique auprès du directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes ;

**Monsieur Vincent CASSAGNAUD**, architecte et urbaniste général de l'État, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la Gironde, direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine ;

**Monsieur Luc LIOGIER**, inspecteur général des affaires culturelles, inspection générale des affaires culturelles ;

**Madame Sophie LOUBENS**, architecte et urbaniste en chef de l'État, architecte des bâtiments de France, cheffe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de l'Hérault, direction régionale des affaires culturelles Occitanie.

### Pour représenter le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires :

**Monsieur Hubert CALLIER**, architecte et urbaniste en chef de l'État, directeur du centre ministériel d'appui à la formation à distance, école nationale des techniciens de l'équipement ;

**Madame Magdalena DURAND**, architecte et urbaniste en chef de l'État, directrice de la plateforme régionale finances, budgets, immobilier, secrétariat général pour les affaires régionales, Bourgogne Franche-Comté ;

**Madame Isabelle JANOYER**, architecte et urbaniste en chef de l'État, consultante coach senior interne, délégation au coaching et à l'accompagnement du changement, secrétariat général du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;

**Monsieur Julien LACOGNE**, architecte et urbaniste de l'Etat, adjoint au responsable régional de la politique immobilière de l'État, direction régionale des finances publiques de Normandie ;

**Madame Elli NEBOUT-JAVAL**, architecte et urbaniste en chef de l'Etat, cheffe du service du logement et de son financement, direction du logement et de l'habitat, ville de Paris.

### - Pour l'épreuve d'anglais :

**Madame Anne MONMASSON**, professeur d'anglais.

# SOMMAIRE

<b>1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b>	<b>5</b>
<b>2- ÉPREUVES ÉCRITES</b>	<b>5</b>
2.1-Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité	6
2.1.1- Présentation de l'épreuve	6
2.1.2- Présentation du sujet	6
2.1.3- Commentaires	6
2.1.4- Recommandations aux candidats	7
2.1.5- Bilan des notations	7
2.2- Épreuve n° 2 : analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition	8
2.2.1- Présentation de l'épreuve	8
2.2.2- Présentation du sujet	8
2.2.3- Documents fournis	9
2.2.4- Critères d'appréciation	9
2.2.5- Commentaires et recommandations aux candidats	9
2.2.6- Bilan des notations	10
2.3 - Épreuve n°3 : option patrimoine architectural urbain et paysage	11
2.3.1- Présentation de l'épreuve	11
2.3.2- Présentation de l'exercice 1	11
2.3.3- Présentation de l'exercice 2	12
2.3.4- Documents fournis	12
2.3.5- Critères d'appréciation	13
2.3.6- Commentaires et recommandations aux candidats	13
2.3.7- Bilan des notations	15
2.4 -Épreuve n°3 : option urbanisme-aménagement	16
2.4.1- Présentation de l'épreuve	16
2.4.2- Présentation du sujet	16
2.4.3- Documents fournis	17
2.4.4- Critères d'appréciation	17
2.4.5- Commentaires et recommandations aux candidats	18
2.4.6- Bilan des notations	19
2.5- Bilan statistique des épreuves écrites	20

<b>3 - ÉPREUVES ORALES</b>	<b>21</b>
3.1- Épreuve n°4 : appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement devant le jury	21
3.1.1- Présentation de l'épreuve	21
3.1.2- Commentaires et recommandations aux candidats	22
3.1.3- Bilan des notations	23
<b>3.2- Épreuve n°5 : entretien avec le jury</b>	<b>23</b>
3.2.1- Présentation de l'épreuve	23
3.2.2- Commentaires et recommandations aux candidats	23
<b>3.3- Épreuve n°6 en langue anglaise</b>	<b>25</b>
3.3.1- Présentation de l'épreuve	25
3.3.2- Commentaires et recommandations aux candidats	26
3.3.3- Bilan des notations	26
<b>4- LES RÉSULTATS DU CONCOURS</b>	<b>26</b>
<b>5- SYNTHÈSE</b>	<b>27</b>

## 1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'ouverture des concours externe et interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'État (AUE) au titre de l'année 2023 a été autorisée par arrêté conjoint du ministère de la Transition écologique et du ministère de la Culture, en date du 21 septembre 2022.

131 candidats se sont inscrits, 86 pour l'option patrimoine architectural, urbain et paysager (75 au concours externe, 6 au concours interne et 5 à l'examen professionnel) et 45 pour l'option urbanisme, aménagement (29 au concours externe, 13 au concours interne et 3 à l'examen professionnel).

La composition du jury a été fixée par arrêté en date du 5 janvier 2023. Il comporte 12 membres issus pour moitié du ministère de la transition écologique et pour moitié du ministère de la culture, et un examinateur de langue anglaise. Il a été présidé cette année par un membre du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), la vice-présidence étant assurée par le chef de la délégation à l'inspection, la recherche et l'innovation du ministère de la culture (DIRI).

Par arrêté en date du 12 janvier 2023, les deux ministères organisateurs ont fixé à 21 le nombre de places offertes aux concours, 15 pour l'option patrimoine architectural, urbain et paysager (12 au titre du concours externe, 2 du concours interne et 1 de l'examen professionnel), et 6 pour l'option urbanisme, aménagement (4 au titre du concours externe, 1 du concours interne et 1 de l'examen professionnel).

Les épreuves écrites se sont déroulées les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 mars 2023. 49 candidats se sont présentés à la première épreuve, 32 pour l'option patrimoine (dont 31 au concours externe, 1 au concours interne et aucun à l'examen professionnel), et 17 pour l'option urbanisme (dont 11 au concours externe, 5 au concours interne et 1 à l'examen professionnel).

Suite à la réunion d'admissibilité du 13 avril 2023, le jury a retenu les 25 candidats ayant obtenu 200 points ou plus, toutes épreuves confondues, soit 13 candidats dans l'option patrimoine, 12 candidats dans l'option urbanisme.

Les auditions des candidats se sont tenues du 5 au 9 juin 2023 et la réunion d'admission du 9 juin 2022 a conduit à retenir **18 lauréats au total**, soit 11 pour l'option patrimoine et 7 pour l'option urbanisme (5 en liste principale et 2 en liste complémentaire).

## 2- ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITE

Chaque candidat avait trois épreuves d'admissibilité à passer. Les candidats de l'examen professionnel n'avaient pas à passer l'épreuve d'analyse critique de dossier.

Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité (coefficient 5).

Épreuve n°2 : analyse critique de dossier, associant des éléments graphiques d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec proposition d'alternative ou contre-proposition (coefficient 5).

Épreuve n°3 : épreuve à option patrimoine architectural, urbain et paysager (coefficient 10).

Épreuve n°3 : épreuve à option urbanisme, aménagement (coefficient 10).

S'agissant des épreuves graphiques, les candidats pouvaient utiliser toutes les techniques de dessin de conception (schéma, croquis, code couleur, dessin à main levée, dessin géométrique simplifié ...) à condition que les propositions respectent les échelles demandées et permettent une bonne lisibilité du parti ou de la pertinence de la solution technique élaborée lorsqu'il s'agissait de l'épreuve architecturale de l'option patrimoine.

## 2.1-Épreuve n°1 : dissertation générale sur un sujet d'actualité

### 2.1.1- Présentation de l'épreuve

L'épreuve consistait à traiter une question relative au changement climatique et à la densité urbaine. Comme les années passées, elle avait pour objectif d'apprécier la culture des candidats sur les problèmes contemporains de société, leurs connaissances de l'histoire de la ville et de l'architecture, leur intérêt pour les évolutions à venir, ainsi que leur capacité à énoncer et défendre une argumentation, leur rigueur d'approche, leur ouverture d'esprit et la qualité de leur expression écrite.

### 2.1.2- Présentation du sujet

**Le sujet était le suivant :**

**« En quoi l'adaptation au changement climatique peut-elle modifier l'appréhension de la densité dans les villes ?**

Vous étayerez votre propos par des références historiques montrant comment la façon d'appréhender la densité des villes a évolué en fonction des volontés politiques, en formulant la nature des enjeux urbains induits par le réchauffement climatique, et en posant des axes de stratégies adaptées pour la ville de demain.

Il est conseillé de rédiger au maximum deux copies doubles.

Les croquis sont interdits. L'anonymat devra être respecté. »

### 2.1.3- Commentaires

Le sujet s'adressait aux candidats des deux options, de manière équivalente.

Les correcteurs de l'épreuve ont remarqué une compréhension souvent partielle du sujet. Quant aux candidats qui ont élargi le sujet, ceux-ci ont parfois disserté « à côté » du sujet.

Le sujet principal, pourtant clairement posé, renvoyait à l'adaptation de la ville, ce qui sous-tendait l'adaptation de la ville existante et non les modèles de villes futures. Il était également attendu des candidats une analyse des conséquences du changement climatique sur l'appréhension de la question de la densité. Une lecture attentive du sujet était donc indispensable pour éviter des dispersions probablement chronophages.

- sur le fond du sujet

Il s'agissait en l'occurrence de l'histoire urbaine, l'énoncé appelait une analyse historique de la densité urbaine. Un choix pertinent et une mise en perspective de quelques exemples étaient attendus. Toutefois, les copies ont été dans l'ensemble assez décevantes sur la capacité des candidats à faire l'exercice en allant au-delà de la « brève » référence au baron Haussmann avec diverses approximations. La capacité à analyser un contexte à différentes échelles, avec une prise de recul au plan historique, était pourtant indispensable à l'activité professionnelle de tout architecte urbaniste de l'Etat.

- concernant la structure de la dissertation

Malgré des efforts fréquents pour annoncer un déroulé de dissertation, les intentions de structuration du propos se sont trop souvent étioilées au fil de la copie. La recherche d'une conclusion dans les copies a parfois été vaine, voire pour quelques copies d'une introduction permettant de comprendre la suite du propos. Une concentration soutenue sur la structure de la dissertation devrait permettre d'améliorer leur production pour nombre de candidats.

- sur l'orthographe et la syntaxe

L'expression écrite est une modalité fondamentale de l'exercice professionnel. Rédiger un avis, une note au Préfet, un porter-à-connaissance, nécessitent de maîtriser les fondements de la langue française. Certaines des lacunes constatées semblent également perfectibles par une concentration et une relecture attentive de sa copie.

#### 2.1.4- Recommandations aux candidats

**Un concours se prépare, pour les épreuves écrites comme pour les épreuves orales, et les recommandations qui suivent valent pour les deux natures d'épreuves.** Les recommandations aux candidats sont de même nature que les années précédentes.

L'énoncé du sujet doit être lu attentivement, car il suggère la plupart du temps un plan possible pour répondre aux questions posées, mais également le champ de la réflexion qui doit soutenir la ou les réponses. Ce qui devrait normalement éviter aux candidats des hors-sujets fréquents, ou des propos révélant que le sujet n'a pas été compris.

L'introduction et la conclusion de la copie sont déterminantes pour apprécier, d'une part la compréhension de l'énoncé et le cheminement prévu pour traiter le sujet, d'autre part la capacité à synthétiser et clore le raisonnement, le cas échéant en prenant nettement position.

L'annonce d'un plan et l'énumération de parties numérotées ne sont cependant pas une condition suffisante pour une démonstration logique, organisée et claire. Certaines copies peuvent exposer un propos convaincant et bien articulé de manière très littéraire, alors que d'autres, d'apparence très structurée, n'aboutissent au final qu'à une succession de réponses juxtaposées les unes aux autres, auxquelles parfois la conclusion tente *a posteriori* de donner un cheminement cohérent. L'annonce d'un plan et sa mise en évidence doivent mettre en valeur le déroulement logique de la pensée, sans avoir recours tout au long du devoir à des phrases intermédiaires de type « nous avons vu que ... et maintenant nous allons montrer que ... ».

Il est bien entendu à nouveau recommandé aux candidats de se tenir informés de l'actualité en général, et plus particulièrement de celle des principaux débats dans l'ensemble des domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'architecture. La capacité à pouvoir illustrer une idée ou une proposition par une référence pertinente témoigne à la fois d'un intérêt pour un sujet et pour l'actualité, et de l'aptitude à prendre en main de telles problématiques.

De la même manière, il est recommandé aux candidats d'avoir des connaissances en matière d'organisation administrative française, de politiques publiques relevant des métiers d'un Architecte Urbaniste de l'État et de se renseigner sur son contexte de travail et ses modalités d'intervention.

La gestion du temps, exigée pour les épreuves du concours, n'est pas sans rapport avec la capacité à traiter des urgences et à gérer le temps dans la vie professionnelle. Ces contraintes ne peuvent excuser une rédaction incorrecte tant dans sa syntaxe que dans son orthographe.

Enfin, les candidats doivent s'abstenir de signer leurs copies, ce qui rompt l'anonymat et les éliminent.

#### 2.1.5- Bilan des notations

La diversité de la qualité des copies a conduit à étaler les notes de 3,5 à 16 /20, de façon homogène entre les deux filières, et les 49 notes se répartissent ainsi :

- 0 copie notée au-dessus de 16 ;
- 11 copies notées entre 12 et 16 ;
- 18 copies notées de 8 à 11 ;
- 9 copies notées de 5 à 7,99 ;
- 11 notes éliminatoires inférieures à 5.

Bilan de l'épreuve 1 : dissertation	Concours Externe		Concours Interne		Examen Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	7	2	0	1	0	1	<b>11</b>
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	14	4	0	0	0	0	<b>18</b>
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	9	4	1	4	0	0	<b>18</b>
Notes supérieures à 15/20	1	1	0	0	0	0	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>49</b>

## 2.2- Épreuve n° 2 : analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition

### 2.2.1- Présentation de l'épreuve

L'épreuve consistait, à partir d'un projet architectural et urbain et dans une position institutionnelle donnée, à faire une analyse critique et à présenter les corrections ou contre-propositions correspondantes. Elle avait pour objet de mesurer les connaissances architecturales, urbaines et paysagères des candidats, leur capacité d'analyse et de synthèse d'un projet et de ses enjeux dans un contexte institutionnel et juridique donné, leur jugement, la qualité de leur diagnostic, leur aptitude à expliquer et motiver leur point de vue.

### 2.2.2- Présentation du sujet

Le sujet proposé portait sur la réhabilitation du quartier des Pépinières, situé sur la rive gauche de la ville de Rouen au sein du quartier Saint-Clément. Le groupe d'immeubles dit « *Les Pépinières* » était constitué à l'origine d'un ensemble d'immeubles dits « *Verre et Acier* » regroupant 700 logements. Ces immeubles aujourd'hui vides d'occupants à la suite de la procédure de relogement engagée en 2014 et achevée en 2018 interrogent en effet sur leur maintien. Au regard de leur dégradation importante, des coûts élevés en termes d'entretien et surtout des questions de sécurité liées aux risques d'incendie, le Conseil d'Administration de Rouen Habitat a décidé de se séparer de cette propriété foncière afin qu'une démolition de l'ensemble des bâtiments soit effectuée dans le cadre d'une opération globale de renouvellement urbain du quartier.

Le projet s'inscrit donc dans l'ambition d'un nouveau quartier de ville, avec une programmation résidentielle variée sur un socle tertiaire à rez-de-chaussée comprenant des services et activités de proximité autour d'un vaste jardin central. Pour ce faire, une offre de 600 logements est proposée comprenant quelques maisons de ville, des logements intermédiaires mais aussi des logements collectifs, tournés vers les besoins des familles, en complément des 175 logements sociaux construits par le bailleur Rouen Habitat à proximité.

Sur cet ensemble immobilier de l'ordre de 2,9 ha, il s'agit de rendre possible le renouvellement urbain d'un ensemble immobilier inoccupé, constituant aujourd'hui une friche urbaine, de développer une programmation immobilière mixte à dominante résidentielle, s'insérant dans la vie de quartier et répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat 2020-2025, de permettre la perméabilité de l'îlot, présentant aujourd'hui une enclave, par le développement d'espaces ouverts végétalisés et de liaisons pour les mobilités actives (piétonnes et cyclables).

**L'énoncé du sujet :**

« Dans le cadre de la concertation qui a été organisée par la ville de Rouen, plusieurs associations ont interpellé le porteur de projet sur la préservation de l'histoire de ce quartier, de son architecture, mais aussi sur le programme de logements sociaux qui s'y développe.

Au regard de la nature de ce projet, de son rapport à la ville, de son traitement architectural et de ses possibles incidences sur le renouveau de la ville, le préfet de la Seine-Maritime, vous demande de lui préparer une note circonstanciée destinée à préparer une prochaine rencontre avec le maire de Rouen sur ce dossier, notamment d'un point de vue architectural et urbain.

En fonction de l'option choisie, vous vous placerez en tant que responsable d'une unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) ou en tant que responsable d'un service habitat et aménagement de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de Seine-Maritime. Pour la rédaction de votre note, vous vous baserez sur une analyse multicritère du contexte et sur une critique objective du projet, vous rédigerez celle-ci en présentant les atouts et les faiblesses d'une telle opération et vous présenterez les ajustements ou les contre-propositions correspondantes que vous pourrez illustrer de quelques schémas de principe.

Votre analyse portera notamment sur les thèmes suivants :

- la conservation de l'histoire du quartier ;
- l'insertion urbaine et le rapport à la ville ;
- les déplacements ;
- le traitement architectural ;
- la qualification des espaces publics ».

#### **2.2.3- Documents fournis**

- Document texte du sujet : 9 pages A4 ;
- Planches graphiques et photographiques : 26 planches A3.

#### **2.2.4- Critères d'appréciation**

Qualité rédactionnelle : lisibilité du plan, orthographe, syntaxe, vocabulaire

Présentation / croquis

Capacité d'analyse et de hiérarchisation des enjeux d'une situation donnée

Capacité à discerner et poser une problématique

Capacité à prendre une position et à l'exposer

#### **2.2.5- Commentaires et recommandations aux candidats**

De par sa localisation au sein d'un tissu de faubourg, mais aussi par la nature de l'opération de renouvellement, le sujet donnait de nombreux points d'accroche pour une analyse critique. Comme l'indiquait l'énoncé, il était attendu une note pour le préfet. Au-delà de la mise en page, la structuration des copies devait permettre une compréhension rapide des enjeux mais aussi des points structurants sur lesquels porter une attention particulière.

Afin de construire leur analyse, une liste de thèmes à aborder était suggérée en fin d'énoncé. Cette épreuve visait en effet à évaluer l'aptitude des candidats à discerner une problématique urbaine confrontant des politiques publiques multiples : environnementales (nature en ville, îlot de chaleur), urbaines (fonctionnalités, habitabilité, mobilités), économiques (programmation immobilière) et

architecturales (patrimoine contemporain, valorisation d'architectures, insertion urbaine). Il s'agissait aussi de mesurer la capacité des candidats à identifier et hiérarchiser les enjeux, à mettre en œuvre une méthode d'analyse claire et surtout de développer un argumentaire cohérent à partir des données à disposition pour in fine appuyer leurs propositions et justifier d'un avis utile à l'instruction du dossier. De nombreuses copies sont malheureusement restées dans la redite du sujet, sans analyse et problématisation.

Il était attendu une mise en perspective du projet présenté au regard des différentes politiques publiques que porte l'État en matière d'aménagement du territoire. Concernant les pistes d'évolution, les candidats se devaient d'être pertinents et constructifs, mais surtout de s'inscrire dans le contexte. Remettre en cause l'intégralité du projet n'était pas une posture adaptée à ce stade du projet, surtout quand l'analyse proposée en amont ne faisait pas ressortir ces points.

Alors même que le sujet permettait d'aborder des thématiques à spectre très large, force est de constater que de nombreux candidats n'ont pas eu la nécessaire vision globale attendue pour de futurs AUE. Si ponctuellement certaines copies présentaient des analyses pertinentes sur un thème précis, elles manquaient toutefois de pertinence par leur absence d'ouverture vers d'autres sujets pourtant tout aussi importants. Ainsi, de nombreuses copies se sont focalisées sur la dimension architecturale en ne faisant que peu de cas de la dimension urbaine du projet. D'autres ont proposé une intéressante analyse en termes de foncier et de stratégie immobilière mais en oubliant de prendre en compte les volets environnement et mobilité. D'une façon générale, c'est le manque de vision d'ensemble et la difficulté à maîtriser les différentes échelles d'appréhension du projet qui constituent le point faible de nombreuses copies. Certains candidats ne se sont pas posés les bonnes questions et se sont perdus dans des points de détails bien loin des enjeux en présence. D'autres se sont focalisés à outrance sur certains sujets en omettant de prendre le nécessaire recul pour une réflexion plus approfondie.

Si les enjeux généraux ont été correctement identifiés par de nombreux candidats, les analyses sont souvent restées succinctes et peu critiques. Elles témoignaient d'un degré d'expertise trop faible au regard du niveau d'exigence attendu pour ce type de concours. Dans la même lignée, les propositions d'amélioration ont été très basiques et manquaient globalement de hauteur de vue. En tant qu'architectes et urbanistes, il est absolument nécessaire d'inscrire son action dans un mode projet et de savoir mobiliser à bon escient son expertise métier. Une simple liste de propositions présentée sous forme de tirets n'est pas suffisante.

Sur la forme, comme explicité dans l'énoncé, il était attendu une note rédigée et structurée selon un plan simple : analyse du contexte du projet, en se basant sur les documents fournis et les points méritant une attention particulière. Compte tenu du temps imparti à l'épreuve (4 heures) et de sa nature, une note de synthèse de 4 pages était largement suffisante pour apprécier l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat. Cette note pouvait être accompagnée de schémas pour une meilleure communication.

L'utilisation du dessin (même sous la forme de simples schémas) comme moyen d'expression semble être en perte de vitesse. Cela est d'autant plus regrettable que devant des partenaires institutionnels, un croquis permet de faire rapidement passer une idée.

### **2.2.6- Bilan des notations**

La diversité de la qualité des copies a conduit à étaler les notes de 5 à 15/20, de façon homogène entre les deux filières, et les 48\* notes se répartissent ainsi :

- 0 copie notée au-dessus de 16 ;
- 17 copies notées entre 12 et 15,99 ;
- 22 copies notées de 8 à 11,99 ;
- 9 copies notées de 5 à 7,99 ;
- 0 notes éliminatoires intérieures à 5.

\* le candidat inscrit à l'examen professionnel ne passe pas l'épreuve d'analyse critique

Bilan de l'épreuve 2 Analyse critique d'un dossier	Concours Externe		Concours Interne		Examen Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	0	0	0	/	/	<b>0</b>
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	13	4	0	1	/	/	<b>18</b>
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	18	7	1	4	/	/	<b>30</b>
Notes supérieures à 15/20	0	0	0	0	/	/	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>48</b>

## 2.3 - Épreuve n°3 : option patrimoine architectural urbain et paysage

### 2.3.1- Présentation de l'épreuve

Cette épreuve à option se décomposait en deux exercices.

**L'exercice 1** portait sur la sécurisation et la stabilisation de la chapelle du couvent, édifice voûté qui a connu divers mouvements depuis sa construction et dont les pathologies se sont réactivées après un épisode de grande sécheresse. On y observe en effet la reprise des fissurations/déformations de la façade ouest et de la première travée de la nef, ainsi que la reprise des désordres au niveau de l'arc triomphal.

**L'exercice 2** consistait à proposer un projet d'aménagement et d'extension de l'ancien couvent des Pères de l'Observance en centre culturel de rencontre théâtrale.

Cette épreuve visait à vérifier la capacité des candidats à appréhender, analyser et comprendre un site urbain protégé dans la ville ancienne, ainsi qu'à faire une greffe adaptée au contexte patrimonial, architectural, urbain et paysager.

### 2.3.2- Présentation de l'exercice 1

A partir de documents graphiques et écrits (historiques, relevés, et photographies) il s'agissait de :

- décrire et analyser les pathologies pour en proposer un diagnostic.
- proposer de manière graphique et en légende :
  - le protocole des mesures de mise en sécurité appropriées pour assurer la sécurisation des personnes et des biens ;
  - les dispositifs de consolidation d'urgence à mettre en œuvre pour stopper ces désordres ;
  - les mesures d'accompagnement et compléments d'investigations particuliers afin de permettre aux intervenants ultérieurs d'affiner le diagnostic et d'entreprendre la restauration définitive.

Le rendu devait figurer, sur un calque format raisin (50 x 65), les éléments de stabilisation proposés et comporter :

- un plan au sol au 1/100<sup>e</sup> ;
- une coupe transversale au 1/100<sup>e</sup> ;
- deux coupes longitudinales au 1/100<sup>e</sup> ;
- deux élévations au 1/100<sup>e</sup> ;
- des schémas ou dessins explicatifs à la libre appréciation du candidat.

### **2.3.3- Présentation de l'exercice 2**

L'épreuve portait cette année sur le projet d'aménagement et d'extension de l'ancien couvent des Pères de l'Observance en centre culturel de rencontre théâtrale :

La Région PACA projette en effet de devenir propriétaire de l'ancien couvent des Pères de l'Observance avec le projet d'y aménager un centre culturel de rencontre théâtrale. Il s'agira d'un équipement culturel pouvant accueillir des artistes en résidence toute l'année, des cycles de formation pourront y être dispensés. Ce lieu s'ouvrira régulièrement au public lors de répétitions publiques ou d'évènements associant les résidents et autres artistes invités, notamment au mois de juillet, en partenariat avec le Festival d'Avignon assez proche.

Dans ce sujet, il était demandé aux candidats de proposer un projet de centre culturel dans les limites des emprises identifiées sur un plan cadastral, en portant une attention particulière au traitement des espaces non bâtis (ancien cloître comme jardin) ainsi qu'à un stationnement temporaire le long de l'ancienne route de Boulbon, la commune souhaitant pouvoir accueillir le public arrivant en voiture et en car. Une réflexion est demandée sur la séquence comprise depuis la langue de terre située au nord de l'ancienne route jusqu'à l'ancien couvent.

Le rendu devait comporter les éléments suivants à rendre sur un format raisin (50x65) :

- un plan de masse au 1/1 000<sup>e</sup>, détaillant les accès, les cheminements doux et le principe de stationnement ;
- les plans au 1/200<sup>e</sup> des 2 niveaux principaux, comprenant le traitement des espaces non bâtis (la surface de chacun des espaces sera impérativement indiquée) ;
- une façade principale au 1/200<sup>e</sup> ;
- une coupe-élévation au 1/200<sup>e</sup> représentative du projet;
- une perspective représentative du projet
- toutes vues (coupe(s), façade(s)...) au choix du candidat pour expliciter son parti.

### **2.3.4- Documents fournis**

Les documents remis aux candidats étaient les suivants :

Un dossier d'énoncé du sujet de 34 pages format A3, comprenant l'exposé du contexte urbain illustré de données relatives à l'histoire du site, aux documents de planification le concernant, de l'iconographie ancienne, des vues actuelles, des plans et coupes (cadastre, occupation du sol, hauteur des bâtiments, etc.) à plusieurs échelles et les éléments du programme, la réglementation urbaine et patrimoniale en vigueur.

Pour l'exercice de sécurisation et de stabilisation était spécifiquement fourni un reportage des pathologies avec plans, coupes, élévations, localisant les fissures, illustrées de photographies.

Les candidats disposaient des fonds de plan nécessaires du 1/1 000<sup>e</sup> au 1/200<sup>e</sup>, destinés à entrer dans les deux planches.

### 2.3.5- Critères d'appréciation

Les principaux critères d'appréciation définis pour évaluer les réponses des candidats étaient les suivants :

***Pour l'exercice de sécurisation :***

- la pertinence de l'analyse et du diagnostic ;
- la pertinence des modes de sécurisation ;
- la qualité technique de la proposition graphique.

***Pour l'exercice de réhabilitation et d'extension :***

- la pertinence du parti architectural ;
- la qualité du traitement du bâti existant et du bâti neuf ;
- la cohérence des aménagements ;
- la composition générale du projet.

Pour la présentation des deux planches : la clarté des éléments d'information et de la mise en page, la maîtrise des échelles de représentation, notamment leur cohérence et complémentarité, la qualité graphique des dessins et la lisibilité du rendu étaient attendus.

### 2.3.6- Commentaires et recommandations aux candidats

Le choix du sujet par l'échelle des bâtiments, le programme et la nature des interventions a permis aux candidats de maîtriser globalement l'épreuve. Par rapport aux années précédentes peu n'ont rendu qu'une seule planche sur deux (uniquement le cas pour un candidat). De façon marginale pour quelques candidats, des difficultés de gestion du temps ont été perçues, puisque quelques planches n'étaient pas abouties.

Les candidats ont paru mieux préparés à l'épreuve au regard de la présentation des planches avec titres et mise en page, certains ont utilisé la couleur. En revanche, peu de copies présentaient des perspectives pertinentes, une copie seulement contenait une axonométrie du projet. La lecture des façades ou des interventions sur les façades est restée difficile. Les copies étaient peu expressives de ce point de vue et peu de candidats ont développé le projet jusqu'à présenter les matériaux de construction, les gammes colorées, des détails techniques de conception.

#### **Exercice 1 : projet de mise en sécurité et stabilisation d'édifices historiques**

Les documents joints insistaient sur la mauvaise qualité du terrain, zone inondable et qualité des sols d'emprise argileux, sensible au retrait et au gonflement. Les données de l'exercice précisaient bien que les fissures observées avaient été réactivées consécutivement à un épisode d'inondation/sécheresse.

Une proportion importante de candidats s'est engagée dans de fausses pistes pour justifier les désordres, comme la création du plancher d'entresol, voire une supposée absence de contrebutement (alors que les travées sont contrebutées par des murs contreforts) ou encore une supposée suppression de chapelles sud - qui n'ont jamais existé. Souvent la question des sols et des fondations n'est citée qu'en fin d'exercice, comme accessoire. A ce problème de fondation s'ajoutait la question de la vétusté des maçonneries internes, pouvant déclencher un cisaillement des parements (notamment de l'arc triomphal), dont très peu ont parlé.

- **Protocole de mise en sécurité des personnes et des biens :**

La plupart des candidats ont proposé : la fermeture au public, l'alerte du Maire, avec parfois un arrêté de péril, l'alerte de l'ABF (l'édifice est dans le périmètre d'un Site Patrimonial Remarquable). Plusieurs ont proposé d'alerter la DRAC, voire l'ACMH alors que l'édifice n'est pas protégé. La plupart ont prescrit la mise en place d'un périmètre de sécurité, et cinq candidats seulement ont donné un dessin de son emprise.

- **Consolidation d'urgence et réalisme des dispositifs :**

La plupart des candidats ont proposé d'étrésillonner les baies et de mettre sur cintre l'arc triomphal et l'arc de la chapelle nord.

Un des principaux sujets a été le sort du plancher de l'entresol. Certains candidats le supprimant pour passer au travers, certains scindant le tabouret et le cintre au niveau du plancher. Un candidat s'est même hasardé à faire reposer ses cintres sur le frêle plancher d'entresol. Trois candidats ont fait passer des tirants irréalistes, voire un contrebutement de l'angle nord-ouest de la chapelle.

Seuls, quelques candidats ont prévu de butonner la façade ouest, non au motif d'une poussée, mais la hauteur et les déformations générales justifiaient cette précaution. Un candidat a remplacé le buton par une tour intérieure irréaliste. Un autre a décidé d'étayer l'intégralité des voûtes. Les étalements, cintres et tabourets, à l'exception des étrésillons, ont souvent été dessinés de manière fantaisiste, hors d'échelle, notamment dans la répartition et la section des bois (s'agissant de bastaings), parfois sans tabouret ni platelage de répartition, parfois sans possibilité d'accès ou d'intervention ultérieure au niveau des fondations). Des drains inutiles ont été souvent proposés à cette phase mais sans reprises de fondations.

**Exercice 2 : projet d'aménagement et d'extension de l'ancien couvent des Pères de l'Observance en centre culturel de rencontre théâtrale :**

- **Réflexion urbaine, proposition d'un aménagement de stationnements :**

Globalement les aménagements ont été schématiques, assez approximatifs. Quelques copies ont toutefois proposé un parking paysager avec des places tracées pour les voitures, Bus, Vélos... jusqu'à définir une aire de pique-niques, des aires de jeu...

Une attention a été quelquefois portée sur les cheminements jusqu'au cloître ou à l'arrière, côté jardin. Certains ont proposé des pavages particuliers, d'autres un béton désactivé, deux candidats des enrobés rouges, ce qui n'était pas pertinent au regard de la qualité patrimoniale des lieux....

Il a semblé regrettable aux correcteurs, que deux candidats aient défini la zone de stationnement face à l'entrée historique de château de Barbentane.

Un candidat a proposé un plan de masse original, un parking d'aspect monumental avec un plan en forme d'éventail, disposition étrangère à l'esprit des lieux et peu adaptée.

- **Différents parti-pris architecturaux de la réhabilitation et de l'aménagement de l'ancien couvent :**

Certaines copies proposaient le réaménagement des bâtiments sans réaliser d'extension. Les bâtiments ne pouvaient contenir l'ensemble du programme ; seulement si le plancher intermédiaire dans la chapelle était maintenu. Cette option n'était pas favorable à la mise en valeur de la chapelle, qui était attendue. La majorité des copies proposaient tout de même des extensions. Elles ont pu être isolées (auditorium ou salle de réception dans le jardin arrière, voire une bande de logements). D'autres étaient adossées à l'aile fermant le cloître (volume en continuité avec le chevet, ou à l'opposé ou encore parallèlement)

Près d'un quart des copies présentaient un axe affirmé de circulation sur l'ensemble du terrain et le long du mur gouttereau de la chapelle. Plusieurs copies proposaient une galerie au sud contre la chapelle dans le prolongement du chevet et une extension aile est sur jardin. Une des difficultés du

projet résidait dans l'organisation des circulations. Les correcteurs ont bien senti que les candidats se sont posé les questions suivantes : « *comment rentrer ? comment accueillir les visiteurs ? comment isoler l'auditorium du reste du programme pour le rendre indépendant ? Comment créer de l'intimité pour les logements ? Comment intégrer dans la séquence d'entrée l'ancienne église ?* » L'espace d'accueil a souvent été installé dans l'aile est espace central, articulant les autres espaces. Une copie a proposé l'accueil à l'angle sud-ouest du jardin à l'instar d'un totem.

Beaucoup ont proposé la reconstitution d'une aile de cloître disparue faisant office d'accueil. Certains à rez-de-chaussée, d'autres sur deux niveaux, d'autres encore sur un niveau sur pilotis. La fermeture du cloître à l'aide d'un portique a également été proposé. La cour du cloître a été plantée, d'autres y ont installé une terrasse.

Dans la chapelle a été installé l'auditorium ou la salle de réception. Certains ont proposé l'accueil dans la chapelle et d'autres des mezzanines, ... Les façades de l'aile ouest ont reçu de grands percements. Quelques planches ont relégué les logements dans le jardin à l'instar de box avec des jardinets de type maisons pavillonnaires, mais pour la quasi-totalité des candidats, les logements ont été installés dans les parties hautes des bâtiments de l'ancien cloître, à l'emplacement des anciennes cellules, en respectant les dispositions historiques.

Une planche a présenté un escalier monumental contre la chapelle le long du mur gouttereau ; ce parti pris a paru dommageable pour la mise en valeur de la chapelle et la lisibilité de l'ancien cloître.

Le jardin arrière a été traité comme un espace très minéral, composé pour l'essentiel d'espaces servants avec des aires de livraison par exemple. Mais l'essentiel des copies a proposé un jardin avec la volonté affichée de créer un espace perméable, avec la volonté de restitution du jardin.

Il n'y a pas eu de copie proposant des surfaces en sous-sol, ni de couverture du cloître sauf quelques éléments en toile de type vélum.

#### **- Prise en compte du patrimoine :**

Les bâtiments de l'ancien couvent, objet de l'exercice, ont subi toute une série d'altérations, tant à l'intérieur (entresollement de la chapelle) qu'à l'extérieur (éclatement des espaces clos, le cloître à l'ouest et le grand jardin à l'est)

Les correcteurs ont été sensibles aux copies présentant :

- la restitution entière du volume de la chapelle après la dépose du plancher intermédiaire récemment installé. L'aménagement de toilettes ou d'escalier dans les chapelles, ou encore le cloisonnement du volume ont été perçus comme des propositions qui portaient atteinte à la perception de la chapelle ;
- l'attention particulière portée à la préservation des circulations et volumes intérieurs historiques,
- l'intégration de l'escalier monumental du XVII<sup>e</sup> siècle dans le parcours ;
- l'évocation de l'ancien cloître par des moyens divers (clôtures originales, volumes nouveaux...) ;
- la mise en valeur des façades monumentales, notamment celles des pignons.

#### **Conseils globaux**

Afin de se préparer au mieux à l'épreuve de l'option patrimoine architectural, urbain et paysager telle qu'elle est décrite dans le règlement du concours, le jury préconise de réviser les bases en matière de compréhension de la ville traditionnelle, de diagnostic patrimonial, de techniques d'intervention sur les monuments anciens, et de références de réutilisation d'édifices patrimoniaux. Se constituer un référentiel de réutilisations et de restaurations de ce type d'édifices, représente, tout comme une expérience professionnelle ou pratique dans ces domaines, un atout incontestable.

#### **2.3.7- Bilan des notations**

La diversité de la qualité des copies a conduit à étaler les notes de 5 à 15/20, et les 31 notes se répartissent ainsi :

- 0 copie notée au-dessus de 16 ;
- 6 copies notées entre 12 et 15,99 ;
- 11 copies notées de 8 à 11,99 ;
- 14 copies notées de 5 à 7,99 ;
- 0 note éliminatoire inférieure à 5.

Bilan de l'épreuve 1 Option patrimoine	Concours Externe		Concours Interne		Examen Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	/	0	/	0	/	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	21	/	0	/	0	/	21
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	10	/	1	/	0	/	10
Notes supérieures à 15/20	0	/	0	/	0	/	0
<b>Total</b>	<b>31</b>	<b>/</b>	<b>1</b>	<b>/</b>	<b>0</b>	<b>/</b>	<b>32</b>

## 2.4 -Épreuve n°3 : option urbanisme-aménagement

### 2.4.1- Présentation de l'épreuve

L'épreuve consistait à établir une proposition d'aménagement d'un territoire urbain à partir d'un contexte et d'un programme d'opération donnés. Les grandes orientations du projet devaient être exprimées et explicitées à partir du diagnostic de ce territoire, en précisant les conditions de réalisation du programme, au moyen de supports graphiques et écrits.

Cette épreuve visait à vérifier la capacité des candidats à analyser un territoire dans son contexte environnemental, économique et social, à comprendre une commande, à appréhender les enjeux au regard des politiques publiques actuelles et enfin à établir une proposition d'aménagement dans ses dimensions stratégiques et opérationnelles.

### 2.4.2- Présentation du sujet

Située au nord-est de l'établissement public territorial GOSB (Grand-Orly Seine Bièvre) dans le département du Val de Marne, la commune de l'Haÿ-les-Roses est relativement proche du cœur de Paris. Le centre historique se situe en haut du coteau de la Bièvre. L'urbanisation s'est développée ensuite sur les flancs du coteau qui demeure encore aujourd'hui pavillonnaire. Le quartier de Lallier, objet du présent projet accueillera, en 2024, la gare « Chevilly - Trois Communes » de la ligne 14 du Grand Paris Express qui le reliera à l'aéroport d'Orly en 8 min et à la Gare de Lyon en 16 minutes. Cette gare est actuellement en chantier et se situe au sud-ouest du site. La collectivité entend donc accompagner l'arrivée de la gare du Grand Paris Express par un projet de renouvellement urbain du quartier qui s'inscrira dans un « territoire de projet » plus vaste à cheval sur les communes de l'Haÿ-les-Roses et Villejuif. Ce « territoire de projet », à dominante résidentielle, se caractérise notamment par une juxtaposition de tissus urbains très hétérogènes et isolés ainsi qu'une faible diversité de l'offre de logement. Si le quartier de Lallier ne fait l'objet d'aucune intervention depuis sa construction, en dehors d'une copropriété construite dans les années 1980 à l'est du site, son environnement évolue très rapidement.

Le quartier qui, du fait des hauteurs bâties bien supérieures à celles du tissu urbain environnant, fait figure d'îlot isolé dans son environnement urbain. Cette perception est fortement renforcée par l'absence de voirie le traversant, l'organisation des dessertes étant conçue en impasses. Pour autant, les

espaces extérieurs du quartier, bien que non traversés par des voiries et ponctués d'îlots végétalisés, sont fortement marqués par la présence de la voirie. L'arrivée de la ligne 14 au cœur du quartier va considérablement améliorer la desserte du quartier. Le site de Lallier accueille un tissu d'habitat collectif social important et principalement géré par le bailleur I3F. Il représente 80% des logements du site. Après la démolition d'une barre de 116 logements en 2016, on compte aujourd'hui 390 logements sociaux sur le site répartis dans 7 barres.

Le patrimoine, très énergivore, est composé à 80% de petits logements (T2 et T3) et n'a fait l'objet d'aucune rénovation au cours de 15 dernières années. Il se compose d'imposants linéaires bâtis, longé par des voies de desserte en impasse, qui tendent à renfermer le site sur lui-même en formant une barrière physique le séparant de son environnement proche. Les immeubles en R+4 ne sont pas dotés d'ascenseurs. Bien qu'elle crée des ruptures paysagères, l'implantation linéaire du bâti ouvre de vastes cœurs d'îlots végétalisés qui constituent de véritables respirations dans le tissu urbain. De manière générale, la végétation contribue à atténuer les ruptures d'échelles en créant des transitions douces, à échelle humaine, entre l'espace public et le bâti.

L'analyse du site permet de faire ressortir les enjeux du futur aménagement du quartier :

- traduire les diverses échelles qui se croisent au sein du quartier ;
- créer une nouvelle centralité urbaine autour de la future gare de la ligne 14 à l'échelle de l'ensemble des quartiers situés à l'Est de l'autoroute A6 ;
- organiser et sécuriser les flux aux abords de la gare Grand Paris Express et sur la future place de la gare, en favorisant l'intermodalité ;
- Améliorer la mobilité des habitants et promouvoir la marche et les mobilités douces ;
- désenclaver le quartier et lui redonner une cohérence urbaine à travers l'ouverture de nouvelles voies capables de remailler le secteur et d'améliorer la circulation des usagers vers la gare, les commerces et les futurs équipements publics ;
- recréer des liens entre les différents tissus urbains environnants ;
- créer un espace public fédérateur et confortable organisé autour de la gare Grand Paris Express et de nouveaux espaces publics favorisant le lien social et développant une offre d'usages qualitative ;
- offrir aux habitants et usagers du site un cadre de vie agréable en prévoyant les dispositifs nécessaires pour lutter contre les îlots de chaleur ;
- développer la nature en ville et protéger la biodiversité ;
- décliner la coulée verte départementale au sein du secteur et en lien avec les aménagements naturels des quartiers environnants ;
- apporter une mixité sociale, fonctionnelle et urbaine par la densification et la diversification résidentielle.

#### **2.4.3- Documents fournis**

Les documents remis aux candidats étaient les suivants :

- Une note de présentation et de programmation ;
- Un plan 1:6 000 avec l'implantation des quartiers de renouvellement urbain ;
- Un plan 1:1 000 avec périmètre de l'intervention ;
- Une annexe 1 / Reportage photographique (format A3) ;
- Une annexe 2 / Cartes et photographies aériennes (format A3).

#### **2.4.4- Critères d'appréciation**

Les principaux critères d'appréciation des réponses des candidats ont été les suivants :

- la problématique : compréhension du sujet, du contexte urbain, expression des enjeux ;
- le programme : respect du programme proposé dans l'énoncé du sujet, pertinence de la combinaison et de l'articulation de ses éléments, ré-interrogation pertinente pour répondre aux enjeux ;
- la composition urbaine : cohérence avec la problématique et les enjeux, qualité du parti d'aménagement et de sa représentation, fonctionnalité de la proposition ;
- le raisonnement et sa représentation : éléments d'information produits, cohérence du propos, clarté de la mise en page au service du raisonnement, maîtrise des échelles de représentation, notamment en termes de cohérence et complémentarité.

#### **2.4.5- Commentaires et recommandations aux candidats**

Le sujet invitait les candidats à apporter une réponse argumentée et cohérente aux trois principales dimensions de la programmation :

- l'équipement phare ;
- les logements ;
- les espaces publics.

Il introduisait par ailleurs différents enjeux que le projet était susceptible d'intégrer :

- la création d'une nouvelle centralité urbaine ;
- la gestion des flux et de l'intermodalité aux abords de la gare ;
- le désenclavement du quartier ;
- la création d'espaces publics au service du renforcement du lien social ;
- la lutte contre les îlots de chaleur ;
- le développement de la nature en ville et la protection de la biodiversité ;
- le renforcement de la mixité sociale notamment via la diversification résidentielle ;

Il attirait l'attention des candidats sur la bonne articulation des échelles de conception et de représentation du projet. Il proposait enfin un modèle de mise en page afin de faciliter l'exercice pour les candidats et de leur faire gagner du temps.

Compte tenu de la thématique d'« écoquartier » et du sujet assez cadré, la complexité de l'épreuve graphique aménagement résidait notamment dans la compréhension des différentes échelles urbaines et la notion d'« équipement-phare ». Pourtant la plupart des propositions n'ont pu apporter une réponse claire et finalisée.

Les principales capacités recherchées par les correcteurs ont été :

- maîtriser ou dominer un sujet dans un temps imparti, par la compréhension des enjeux d'une situation donnée ;
- donner une réponse adéquate, voire originale, à la question posée ;
- communiquer une proposition de façon synthétique et percutante.

Toutefois, elles n'ont été démontrées que par un nombre très limité de candidats.

Sur les 17 propositions présentées, il ressort que :

- 4 candidats seulement ont traité avec pertinence les trois dimensions de la programmation, ont apporté une réponse à certains des enjeux introduits et ont témoigné d'une réflexion conduite et traduite dans le projet à différentes échelles, avec une plus-value évidente, voire un apport original ou inattendu. Les planches étaient par ailleurs complètes et lisibles ;

- 7 propositions, dont la formalisation était plus ou moins achevée, témoignaient d'une compréhension généralement partielle et parfois fragile du site, de la programmation et des enjeux, se traduisant dans des partis urbains très simples ou manquant de cohérence, ne répondant pas à l'ensemble des dimensions de la programmation REDIT et n'apportant pas de plus-value par rapport à la situation initiale ; les planches présentaient différents niveaux de finalisation et de lisibilité ;
- 6 candidats ont élaboré des propositions, inachevées, pouvant être parfois qualifiées de « hors sujet » au regard de la naïveté des propositions et témoignant d'une culture professionnelle urbanistique fragile ainsi que d'un très faible niveau d'appropriation des questions soulevées par le sujet.

Au niveau de la représentation graphique, il a été constaté un manque quasiment général de représentation par croquis pertinents, outils pourtant les plus à même de traduire une idée instantanément. Cette grande disparité de la qualité des réponses se retrouve également dans leur représentation graphique. On relève en effet des qualités de représentation et de communication des intentions très variables révélant sans doute des écarts importants dans la préparation de l'épreuve. 7 candidats ne sont pas parvenus dans le temps impartis à formaliser l'ensemble des documents demandés, dont 3 ont livré des propositions largement inachevées.

Les déterminants d'une telle disparité des réponses pourraient être :

- l'insuffisante préparation individuelle à l'épreuve graphique, qui présente des exigences particulières au regard du niveau du concours ;
- une compréhension biaisée du sujet et un manque de corrélation entre l'idée et son expression graphique la plus adéquate ;
- une non-maîtrise des temps de conception et de rendu.

Enfin, il est souhaitable pour les candidats de se constituer un fil rouge de proposition, qui permettrait une représentation synthétique, avec davantage de chances de finalisation. Les propositions ayant répondu à l'ensemble du sujet avec des propositions pertinentes, et dont les planches étaient finalisées et lisibles ont été récompensées.

#### **2.4.6- Bilan des notations**

La diversité de la qualité des copies a conduit à étaler les notes de 6 à 18 /20, et les 17 notes se répartissent ainsi :

- 3 copies notée au-dessus de 16 ;
- 3 copies notées entre 12 et 15,99 ;
- 9 copies notées de 8 à 11,99 ;
- 2 copies notées de 5 à 7,99 ;
- 0 note éliminatoire inférieure à 5.

Bilan de l'épreuve 1 option urbanisme	Concours Externe		Concours Interne		Examen Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	/	0	/	0	/	0	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	/	3	/	2	/	1	6
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	/	5	/	3	/	0	8
Notes supérieures à 15/20	/	3	/	0	/	0	3
<b>Total</b>	<b>/</b>	<b>11</b>	<b>/</b>	<b>5</b>	<b>/</b>	<b>1</b>	<b>17</b>

## 2.5- Bilan statistique des épreuves écrites

Le nombre des candidats s'étant inscrits pour passer le concours était de 86 pour la filière patrimoine et de 45 pour la filière urbanisme.

32 se sont présentés effectivement au concours pour la filière patrimoine et 17 pour la filière urbanisme. A noter que, dans la catégorie « examen professionnel », seul 1 candidat s'est présenté sur les 8 inscrits et seuls 6 candidats en concours interne étaient présents sur 19 inscrits.

	Nombre de postes	Patrimoine		
		Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité
Concours Externe	12	31	12	38,7 %
Concours Interne	2	1	1	100 %
Examen Pro	1	0	0	
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>32</b>	<b>13</b>	<b>40,6 %</b>
	Nombre de postes	Urbanisme		
		Présents	Admissibles	Taux d'admissibilité
Concours Externe	4	11	8	72,7 %
Concours Interne	1	5	4	80 %
Examen Pro	1	1	0	0 %
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>70,6 %</b>

**Les résultats reflètent un niveau des candidats très différent suivant les deux filières :**

- pour la filière patrimoine, sur 32 candidats présents, 13 ont été déclarés admissibles (40,6 %), soit un nombre d'admissibles inférieur au nombre de postes ouverts (13 pour 15 postes),
- pour la filière urbanisme, sur 17 candidats présents, 12 ont été admissibles (70,6 %) soit un nombre de candidats admissibles supérieur au nombre de postes ouverts (12 pour 6 postes).

### **3 - ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION**

Les trois épreuves orales se répartissent entre :

N°1 : - une épreuve d'appréhension d'un projet d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement (coefficient 6), sur la base d'un dossier spécifique à chaque spécialité (patrimoine – urbanisme),

N°2 : - un entretien avec le jury (coefficient 8),

N°3 : - et une épreuve de langue étrangère (coefficient 2).

Les membres du jury ne disposent pas, durant ces épreuves orales, des notes des épreuves écrites des candidats.

#### **Profils des candidats admissibles**

Les profils des candidats admissibles sont assez différents selon les spécialités :

- patrimoine, avec 9 femmes et 4 hommes,
- urbanisme, avec 8 femmes et 4 hommes.

Les parcours des candidats sont variés qu'il s'agisse de leurs formations au-delà du diplôme d'architecte ou de la nature et la durée des expériences professionnelles.

Sur 25 candidats admissibles à l'oral, 13 ont préparé le concours dans les deux ENSA qui dispensent la formation (ENSA Versailles et ENSA Lyon).

Pour la filière « patrimoine », sur 13 candidats admissibles :

- tous ont passé leur HMONP, habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (désormais obligatoire pour candidater dans la filière patrimoine), dont 5 diplômes de spécialisation et d'approfondissement dans le champ du patrimoine,
- 1 candidat a travaillé en unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) sous contrat ou à l'occasion de stage, ou en tant qu'agent titulaire et un au sein d'une agence d'architecte en chef des monuments historiques.

Pour la filière « urbanisme », sur 12 candidats admissibles :

- 3 candidats ne sont pas architectes, les 9 autres ne sont pas tous titulaires de la HMONP ;
- 3 disposent de post-diplômes dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement et du paysage,
- aucun n'a de diplôme de spécialisation et d'approfondissement dans le champ du patrimoine,
- 4 exercent au sein de collectivités territoriales ou de services extérieurs de l'État,
- 8 exercent en libéral ou sont salariés de structures privées.

### **3.1- Épreuve orale n°1 : appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement devant le jury**

#### **3.1.1- Présentation de l'épreuve**

Cette épreuve consiste à mener une analyse critique d'un dossier opérationnel. Cette année l'ensemble des sujets étaient identiques pour les deux filières (urbanisme ou patrimoine). Les candidats devaient analyser les dossiers en se positionnant en fonction de la filière choisie (vous êtes chef de l'Udap de..., vous êtes chef du service urbanisme de la Direction Départementale des Territoires de...). Après une présentation de son analyse par le candidat, le point de vue est développé et soutenu dans une discussion contradictoire avec le jury.

Cette épreuve est destinée à apprécier la capacité d'appréhension, d'analyse et de synthèse rapide des

candidats, leur aptitude à présenter une opération et son contexte de manière claire, précise et convaincante, leur capacité d'adaptation et de négociation dans une discussion. Elle inclut la vérification des connaissances juridiques.

Les candidats disposent de 40 minutes de préparation pour analyser un dossier issu d'une situation réelle et préparer une présentation synthétique, avec conclusions argumentées et, le cas échéant, formuler des propositions d'évolution.

L'entretien se répartit entre 10 minutes de présentation et 20 minutes d'échanges, questions - réponses, avec le jury.

Pour la session 2023, les sujets retenus traitaient de thématiques variées : projets d'architecture et d'urbanisme en espaces protégés, réhabilitation-reconversion de bâtis existants, renouvellement urbain, ouverture à l'urbanisation de terres agricoles, projets en sites à enjeux littoraux et/ou environnementaux, etc.

La totalité des sujets était constituée d'études de cas transversaux correspondant simultanément aux deux spécialités « urbanisme » et « patrimoine ».

Les questions des membres du jury ont eu pour objectif :

- d'approfondir le sujet et de faire préciser au candidat son point de vue ;
- d'apprécier son aptitude à traiter des questions de méthodes, de gestion des acteurs et des ressources techniques pour accompagner le dossier ;
- d'introduire une variable contextuelle pour lui faire adapter son propos à une situation différente ;
- de l'inviter à prendre du recul en questionnant d'autres exemples et des références éclairantes ;
- d'apprécier, enfin, l'attitude générale en matière d'écoute et d'expression dans le cadre d'une mise en situation professionnelle.

### **3.1.2- Commentaires et recommandations aux candidats**

Cette épreuve a été conçue pour évaluer la capacité d'analyse et de synthèse des candidats, leur aptitude à présenter un dossier de manière claire et structurée. A la suite, leur faculté d'écoute, de prise en compte rapide de données nouvelles et d'adaptation à une situation variable, tout en sollicitant leur capacité à argumenter, à tenir une position ou à négocier, ont été mises en jeu. Leurs connaissances juridiques et leurs compétences dans le champ du sujet traité, leurs dispositions à faire appel à des références pertinentes pour porter un regard éclairé sur un sujet donné ont permis de compléter la solidité de leur approche.

Pour les deux filières, la majorité des candidats auditionnés a montré une compréhension satisfaisante de l'épreuve, ce que traduisent les notes supérieures à la moyenne. La plupart des exposés, clairs et construits, ont démontré la capacité attendue d'analyser et de comprendre les enjeux du dossier. Le jury a cependant constaté, pour d'autres candidats, davantage de difficultés à structurer le propos, à synthétiser la problématique urbaine et/ou patrimoniale au sein d'un contexte institutionnel et territorial, pour dégager clairement un positionnement, puis proposer des orientations permettant l'amélioration des projets. Pour certains, il a même été constaté des carences importantes dans la connaissance des acteurs de la préservation du cadre bâti ou de l'urbanisme et des approximations juridiques, voire une ignorance des lois en vigueur.

Le jury souligne le constat d'une capacité relative à discerner et exprimer une problématique claire, ainsi qu'à affirmer une prise de position à la suite. L'analyse des espaces et du bâti dans ses caractéristiques urbaines, historiques et géographiques est parfois superficielle ou négligée, alors qu'elle constitue une clé de compréhension du sujet et convoque les compétences attendues de l'AUE. A la suite, la méconnaissance des acteurs, décideurs ou partenaires de l'aménagement, des

compétences de l'État ou de celles des collectivités, des modalités de gouvernance expliquent certaines hésitations et la difficulté de défendre le positionnement de façon objectivée. Le rôle de l'État est parfois idéalisé, parfois méconnu et celui des partenariats et du travail en « mode projet », sous-estimé.

En conclusion, comme les années précédentes, il est recommandé de se préparer au concours par l'approfondissement de la connaissance des grandes politiques publiques, de l'environnement juridique et administratif, ceci sans se départir des compétences et des outils de compréhension de l'architecte et de l'urbaniste, à savoir une culture architecturale, patrimoniale, urbaine et paysagère, permettant d'analyser et comprendre les situations auxquelles est confronté tout AUE quelle que soit sa filière. Cette connaissance constitue, en effet, le socle indispensable à la capacité d'analyse, de jugement, de construction d'un positionnement motivé et de propositions d'outils ou de processus adaptés.

### 3.1.3- Bilan des notations

Bilan de l'épreuve 4 : appréhension d'un dossier	Concours Externe		Concours Interne		Examen Professionnel	
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	1	0	0	0	0	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	4	4	0	1	0	0
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	6	2	1	3	0	0
Notes supérieures à 15/20	1	2	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 3.2- Épreuve orale n°2 : entretien avec le jury

### 3.2.1- Présentation de l'épreuve

L'entretien avec le jury visait à apprécier les motivations et les aptitudes des candidats à intégrer le corps des architectes et urbanistes de l'État dans un contexte professionnel diversifié, à éprouver leur sens de l'intérêt général, à évaluer leurs capacités d'organisation et de management, à tester leur ouverture d'esprit, leur culture générale dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage et du patrimoine et enfin à estimer leurs facultés de dialogue, d'écoute et d'adaptation.

Outre les connaissances techniques acquises des formations et de l'expérience professionnelle des candidats, l'entretien est destiné à apprécier la cohérence de leur démarche au vu de leur parcours, ainsi que leurs aptitudes relationnelles permettant de s'insérer dans un collectif, une chaîne hiérarchique et d'assumer des responsabilités de cadre supérieur de l'Etat.

Les candidats disposaient de 10 minutes pour présenter, à travers leur itinéraire de formation ou leur parcours professionnel, les compétences acquises et exposer leurs motivations et la manière dont ils se projetaient dans les fonctions d'AUE. Cette présentation était suivie d'une demi-heure de questions et d'échanges avec les membres du jury, destinée à appréhender les acquis de leur expérience personnelle et professionnelle et leur compréhension des enjeux du métier d'AUE et des politiques publiques dans lesquelles s'inscrit leur action.

### 3.2.2- Commentaires et recommandations aux candidats

L'approfondissement de l'expérience des candidats a permis, en règle générale, d'approcher leurs

motivations pour intégrer le métier d'AUE, de mesurer leur sens de l'intérêt public et de l'intérêt général, d'évaluer leurs aptitudes à l'organisation et au management, et enfin de tester leur ouverture d'esprit, leur culture générale dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage, ainsi que leurs dispositions à la communication.

### **Positionnement des AUE et politiques publiques auxquelles ils concourent**

L'entretien avec le jury a notamment vocation à apprécier le niveau de compréhension des politiques publiques dont relèvent les missions des AUE et des enjeux qu'elles sous-tendent, dans un contexte en pleine évolution. La prise de recul tout autant qu'une réflexion personnelle sur le rôle de l'État et des AUE sur ces questions étaient attendues.

Certains candidats avaient pris le soin de rencontrer des AUE en poste, dont les fonctions étaient en lien avec la spécialité dans laquelle ils concouraient. À l'évidence, ces contacts ont conforté leur connaissance du positionnement des AUE et de la diversité des situations et des enjeux auxquels ils sont confrontés et leur ont permis d'avancer des éléments plus construits, plus concrets et de dépasser les propos d'ordre général qui caractérisent trop souvent l'entretien avec le jury.

Ces contacts préalables sont utiles aux candidats pour disposer d'une connaissance des missions et du cadre d'action des services publics des collectivités territoriales et de l'État (en particulier ceux relevant des ministères de la culture, de la transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales). Ils peuvent également leur permettre de vérifier que l'exercice du métier d'AUE est en bonne résonance avec leurs aspirations et leur projet professionnel.

Environ la moitié des candidats a eu des difficultés à se projeter dans l'exercice du métier d'AUE dont ils avaient une compréhension assez faible. Ce sont en général les mêmes candidats qui ont peiné à traiter des politiques publiques des ministères qu'ils entendaient intégrer et à en comprendre le sens. Certains candidats avaient une approche assez approximative du cadre de l'exercice des métiers du patrimoine et de l'aménagement et une culture patrimoniale défailante (3 candidats, futurs ABF, n'ont pas su répondre à la question « *en quelques mots, pouvez-vous nous donner les différences entre les architectures romane et gothique ?* »). Ces carences en termes de connaissances fondamentales de culture architecturale ont aussi été constatées pour des candidats ayant été en poste dans des services déconcentrés.

Les problématiques environnementales ont également été au centre des échanges entre le jury et les candidats. Sur cette thématique, certains s'en sont tenus à des propos convenus sans faire le lien, ni avec la pratique professionnelle, ni avec les politiques publiques des ministères qu'ils souhaitaient intégrer.

### **Aptitudes au management, capacité de jugement et de négociation**

La pratique avérée d'un management d'équipes ou de projets était très variable d'un candidat à l'autre. Le jury s'est donc employé à tester, en la matière, leurs convictions et leurs valeurs à partir de mises en situation destinées à apprécier leur capacité de jugement, de réactivité et d'arbitrage.

Ces mises en situation visaient aussi à mesurer leur compréhension des jeux d'acteurs dans un contexte professionnel et institutionnel donné.

La plupart a fait preuve de bonnes capacités d'analyse des situations qui leur étaient soumises, y compris les candidats les plus jeunes qui ont souvent démontré, à défaut d'expérience, un bon sens managérial. D'autres candidats ont éprouvé de sérieuses difficultés qu'il s'agisse de la juste appréciation des situations, du rôle, de la responsabilité du manager ou encore des risques auxquels il est exposé.

Là encore, des échanges approfondis avec des AUE en poste, prépareraient sans doute ces candidats, assez éloignés des réalités de terrain, à se forger des connaissances et des convictions en la matière et à en comprendre le sens. Ils mesureraient alors que le dialogue et l'écoute, s'ils sont bien sûr utiles, ne peuvent suffire à fonder un système de management qui doit faire toute sa part à la stratégie et à la

prise en compte des différentes problématiques.

### Appréciation globale

D'une manière générale, le jury a été particulièrement intéressé par les candidats ayant su exprimer une pensée claire et structurée, ayant porté attention aux questions qui leur étaient adressées, demandant parfois de les préciser pour mieux y répondre, ayant illustré leurs positions avec des exemples concrets, issus de leur pratique, ayant, enfin, répondu avec honnêteté aux interrogations du jury qui sait distinguer les propos de circonstance destinés à l'impressionner, des postures sincères inspirées de l'expérience du candidat et de son engagement à servir l'action publique.

### 3.2.3- Bilan des notations

Bilan de l'épreuve 5 : entretien avec le jury	Concours Externe		Concours Interne		Examen Professionnel	
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Patrimoine	urbanisme
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	1	0	0	0	0	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	4	4	0	1	0	0
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	6	2	1	1	0	0
Notes supérieures à 15/20	1	2	0	2	0	0
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 3.3- Épreuve orale n°3 en langue anglaise

### 3.3.1- Présentation de l'épreuve

L'épreuve consiste en un exposé de 5 à 10 minutes à partir d'un texte en langue anglaise, tiré au sort et portant sur un sujet d'ordre général, suivi d'un entretien avec l'examineur ; l'exposé et l'entretien se déroulant en langue anglaise.

Cette épreuve est destinée à vérifier que les candidats sont capables de comprendre un texte au vocabulaire courant et qu'ils maîtrisent suffisamment la langue anglaise pour soutenir une conversation d'ordre général.

### 3.3.2- Commentaires et recommandations aux candidats

### 3.3.3- Bilan des notations

Bilan de l'épreuve 6 en langue anglaise	Concours Externe		Concours Interne		Examen Professionnel	
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Patrimoine	urbanisme
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	0	0	0	0	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	0	0	0	0	0	0
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	6	5	0	2	0	0
Notes supérieures à 15/20	6	3	1	2	0	0
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 4- LES RÉSULTATS DU CONCOURS

Le tableau ci-après, rend compte du nombre de candidats admis à l'issue des notes finales après prise en compte des notes de l'écrit et de l'oral. Lequel ne peut évidemment pas dépasser le nombre total de postes ouverts par filière.

**Pour la filière patrimoine**, 10 candidats sur la liste externe ont pu être admis pour 14 postes ouverts et 1 poste en interne. Le poste ouvert à l'examen professionnel n'a pas été pourvu.

**Pour la filière urbanisme**, 5 candidats ont pu être admis : 4 en externe pour 4 postes ouverts, 1 sur le poste en interne. 2 postes ont été inscrits sur la liste complémentaire en interne. Le poste ouvert à l'examen professionnel n'a pas été pourvu.

	Patrimoine			
	Nombre de postes	admissibles	Présents oral	Admis
Concours externe	12	12	12	10
Concours interne	2	1	1	1
Examen professionnel	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>11</b>

	Urbanisme - aménagement			
	Nombre de postes	admissibles	Présents oral	Admis
Concours externe	4	8	8	4
Concours interne	1	4	4	1
Examen professionnel	1	0	0	0
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>5</b>

*Pour la filière urbanisme (en interne), 2 candidats ont été placés en liste complémentaire.*

## 5- SYNTHÈSE

Les résultats sont globalement meilleurs que ceux de la session 2022, dans la mesure, où pour le concours externe, en option patrimoine, seuls 4 lauréats avaient été reçus, alors qu'en 2023, 11 lauréats ont été sélectionnés. Cependant, il nous a semblé important d'analyser plus finement ces résultats. En effet, le jury a, de manière unanime, constaté que les candidats présentaient d'importantes carences dans la connaissance des acteurs de la préservation du patrimoine et de la défense d'un urbanisme de qualité.

Des lacunes ont également été décelées dans les connaissances minimales qu'un architecte des bâtiments de France doit posséder, notamment dans le domaine de l'histoire de l'architecture (par exemple, aux questions : qu'est-ce que l'architecture gothique, ou quelle est la différence entre gothique et roman, certains candidats n'ont apporté aucune réponse). Ces carences ont également été constatées pour des personnes diplômées des DSA (diplôme de spécialisation et d'approfondissement) de Chaillot et de Belleville.

Ce phénomène ne semble toutefois pas spécifique à ce concours, puisque les recrutements de la fonction publique font globalement face à des problèmes d'attractivité. Il faut noter que parmi les 25 candidats admissibles à l'oral, 13 ont préparé le concours dans les formations dispensées dans les ENSA (écoles nationales supérieures d'architecture) de Versailles et de Lyon et qu'il est particulièrement regrettable que la formation à l'ENSA de Lyon s'arrête à la rentrée 2023.

Les carences constatées le plus fréquemment sont les suivantes :

- Méconnaissance du jeu des acteurs ;
- Manque de hiérarchisation des enjeux ;
- Des difficultés importantes sont apparues dans l'analyse des dossiers de mise en situation des candidats avec, notamment, des difficultés de positionnement, alors que les candidats devaient formaliser un avis au regard de ses futures fonctions ;
- Difficultés à formuler des propositions alternatives ;
- Des lacunes très importantes de certains candidats dans le domaine de l'histoire des arts et en particulier de l'architecture ;
- Manque d'argumentation sur les motivations qui ont conduit les candidats à se présenter à ce concours ;
- Absence de connaissances de base sur le management.

Partant de ce constat, des pistes d'amélioration seront proposées au Directeur général des patrimoines et de l'architecture.

Serge BRENTRUP, président du jury

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Bentrup', with a vertical line extending downwards from the end of the signature.

## ANNEXE 1 : BILAN DES EPREUVES ECRITES ET GRAPHIQUES

Bilan de l'épreuve 1 : dissertation	Concours Externe		Concours Interne		Examen Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	0	0	0	/	/	<b>0</b>
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	5	3	0	0	/	/	<b>8</b>
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	7	4	1	4	/	/	<b>16</b>
Notes supérieures à 15/20	0	1	0	0	/	/	<b>1</b>
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	/	/	<b>25</b>

Bilan de l'épreuve 2 Analyse critique d'un dossier	Concours Externe		Concours Interne		Examen Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	0	0	0	/	/	<b>0</b>
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	2	1	0	0	/	/	<b>3</b>
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	10	7	1	4	/	/	<b>22</b>
Notes supérieures à 15/20	0	0	0	0	/	/	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	/	/	<b>25</b>

Bilan de l'épreuve 1 Option patrimoine	Concours Externe		Concours Interne		Examen Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	0	/	0	/	/	/	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	4	/	0	/	/	/	4
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	8	/	1	/	/	/	9
Notes supérieures à 15/20	0	/	0	/	/	/	0
<b>Total</b>	<b>12</b>	/	<b>1</b>	/	/	/	<b>13</b>

<b>Bilan de l'épreuve 1 option urbanisme</b>	Concours Externe		Concours Interne		Examen Professionnel		Total
	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	patrimoine	urbanisme	Total
Notes strictement inférieures à 5/20 (éliminatoires)	/	0	/	0	/	/	0
Notes supérieures ou égales à 5/20 et strictement inférieures à 10/20	/	1	/	1	/	/	2
Notes comprises entre 10/20 et 15/20	/	4	/	3	/	/	7
Notes supérieures à 15/20	/	3	/	0	/	/	3
<b>Total</b>	<b>/</b>	<b>8</b>	<b>/</b>	<b>4</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>12</b>